

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 6 avril 2016 à 19h30 sous la présidence de Sébastien KARCHER, Maire, dans le lieu habituel de ses séances,

Présents : Sébastien KARCHER, Alain PUTHOIS, Jeannine LEGENDRE, Françoise ROCHELET, Philippe GIGOT, Christine CADITH-BOUREL, Jackie DERVOU, Jennifer LISBOA, Thierry FERRAND, Marie CHABANIS, Daniel VERHOYE, Jacqueline BLANCHON

Absents représentés : Geneviève GIGOT (pouvoir à Sébastien KARCHER)
Michel RENAULT (pouvoir à Daniel VERHOYE)

Absent : Olivier ROGER,

Mme Jacqueline BLANCHON est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 10 février 2016 est approuvé l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Comptes administratifs 2015 (commune et assainissement)
- Comptes de gestion 2015 (commune et assainissement)
- Affectations des résultats (commune et assainissement)
- Budgets primitifs 2016 (commune et assainissement)
- Taux d'imposition 2016
- Redevance d'assainissement 2017
- Frais scolaires 2015-2016
- Tarifs cantine 2016-2017
- Demande de subventions pour les travaux prévus au budget primitif 2016
- Délégation du conseil au maire
- Modification des statuts de la communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe
- Échange de parcelles avec Domanys
- Convention avec le Centre de gestion pour la prise en charge des honoraires médicaux
- Comptes rendus des EPCI
- Informations
- Questions diverses

I – COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

A – Budget principal de la commune

(délibération n°2016-06 / 7.1 Décisions budgétaires)

Le maire présente le compte administratif 2015, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

- Excédent reporté :	432 361.36 €
- Dépenses :	1 068 540.72 €
- Recettes :	1 308 865.30 €
Soit un excédent de	672 685.94 €

Section d'investissement

- Excédent reporté	37 149.32 €		
- Dépenses :	253 911.36 €	Restes à réaliser :	162 184.02 €
- Recettes :	238 434.94 €	Restes à réaliser :	94 498.00 €
Soit un excédent de	21 672.90 €	Restes à réaliser déficit :	65 686.02 €
Soit un déficit global de 44 013.12 €.			

L'excédent global de clôture est de 694 358.84 € et de 628 672.82 € avec les restes à réaliser.

Arrivée de T. FERRAND à 20h00.

B – Budget annexe de l'assainissement

(délibération n°2016-07 / 7.1 Décisions budgétaires)

Le maire présente le compte administratif 2015, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation

- Excédent reporté :	38 535.22 €
- Dépenses :	79 921.40 €
- Recettes :	72 898.47 €
Soit un excédent de	31 512.29 €

Section d'investissement

- Excédent reporté	20 051.33 €		
- Dépenses :	40 062.14 €	Restes à réaliser :	686.76 €
- Recettes :	26 286.10 €	Restes à réaliser :	0.00 €
Soit un excédent de	6 275.29 €	Restes à réaliser déficit :	686.76 €
Soit un excédent global de 5 588.53 €.			

L'excédent global de clôture est de 37 787.58 € et de 37 100.82 € avec les restes à réaliser

Le maire ayant quitté la salle, le conseil municipal, présidé par M. Alain PUTHOIS, Deuxième Adjoint, adopte à l'unanimité, les comptes administratifs 2015 de la commune et du service annexe de l'assainissement.

II – COMPTES DE GESTION 2015***A – Budget principal de la commune***

(délibération n°2016-08 / 7.1 Décisions budgétaires)

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2015 qui présente un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 672 685.94 € et un résultat excédentaire en section d'investissement de 21 672.90 €, soit un résultat de clôture de 694 358.84 €

B – Budget annexe de l'assainissement

(délibération n°2016-09 / 7.1 Décisions budgétaires)

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2015 qui présente un résultat excédentaire en section d'exploitation de 31 512.29 € et un résultat excédentaire en section d'investissement de 6 275.29 €, soit un résultat de clôture de 37 787.58 €

III – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015**A – Budget principal de la commune**

(délibération n°2016-10 / 7.1 Décisions budgétaires)

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir adopté le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015, sur proposition du maire :

- 1°) Constate le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de : + 672 685.94 €
- 2°) Constate le résultat d'investissement de l'exercice 2015 de : + 21 672.90 €
- 3°) Constate les restes à réaliser 2015 qui s'élèvent à 162 184.02 € en dépenses et à 96 498.00 € en recettes, soit un déficit de 65 686.02 €, ce qui porte le déficit de la section d'investissement à - 44 013.12 €.
- 4°) Décide d'affecter le résultat 2015 comme suit :
 - 44 013.12 € en section d'investissement (Cette affectation sera constatée dans les écritures comptables par l'émission d'un titre au compte 1068).
 - le reliquat soit 628 672.82 € en report à nouveau de la section de fonctionnement (002)

B – Budget annexe de l'assainissement

(délibération n° 2016-11 / 7.1 Décisions budgétaires)

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir adopté le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015, sur proposition du maire :

- 1°) Constate le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 de : + 31 512.29 €
- 2°) Constate le résultat d'investissement de l'exercice 2015 de : + 6 275.29 €
- 3°) Constate les restes à réaliser 2015 qui s'élèvent à 686.76 € en dépenses, soit un déficit de 686.76 €, ce qui porte l'excédent de la section d'investissement à + 5 588.53 €.
- 4°) Décide d'affecter le résultat 2015 comme suit :
 - 31 512.29 € en report à nouveau de la section d'exploitation (002)

IV – BUDGETS PRIMITIFS 2016**A – Budget principal de la commune**

(délibération ° 2016-12 / 7.1 Décisions budgétaires)

Le maire présente au conseil municipal deux tableaux récapitulatifs prévisionnels pour le budget primitif 2016. Le budget primitif est équilibré à 1 827 709.00 € en fonctionnement et à 1 031 098.00 € en investissement dont 340 000 € d'autofinancement (virement de la section de fonctionnement).

Le maire répond à J. LISBOA que la diminution de l'enveloppe des subventions permettra de mieux gérer les deniers publics et de verser des subventions aux associations qui ont un rayonnement sur la commune. T. FERRAND propose de supprimer toutes les subventions qui ne concernent pas des associations de la commune. Le maire confirme que les communes alentours subventionnent uniquement les associations de leur territoire. D. VERHOYE rappelle que nous sommes en période de rigueur budgétaire. T. FERRAND propose de demander un projet aux associations en échange du versement de subventions. Le maire rappelle que la salle des fêtes est systématiquement prêtée pour toutes les manifestations organisées par des associations de la commune.

J. BLANCHON s'interroge sur la nécessité d'inscrire la somme de 150 000 € en emprunt pour une acquisition qui n'est pas définie et préférerait que cette somme soit prélevé dans l'excédent de fonctionnement, le maire et P. GIGOT expliquent qu'en cas de vente d'un bien dans la commune au cours de l'année, ces crédits permettront de préempter si le bien présente un intérêt pour la collectivité.

D. VERHOYE s'étonne qu'il n'y ait pas de crédits pour des travaux à l'église. Le maire répond qu'il n'y a pas de travaux urgents à réaliser pour le moment, il précise que l'intervention de l'architecte doit être réétudiée.

D. VERHOYE et J. BLANCHON contestent l'inscription de la somme de 30 000€ à l'article 4541 (travaux effectués d'office) de la section d'investissement pour la réalisation de travaux de conservation de la toiture de la maison située au 39 de la rue Gambetta. Le maire explique qu'il s'agit d'une injonction de l'expert désigné par le tribunal administratif car l'immeuble est en état de péril imminent ; cette somme est également inscrite en recettes puisque les propriétaires, quand ils auront été identifiés, devront rembourser la commune.

Le conseil municipal, à la majorité (2 votes contre : D. VERHOYE, M. RENAULT, 1 abstention : J. BLANCHON), adopte le budget primitif 2016 de la commune.

B – Budget annexe de l'assainissement

(délibération n°2016-13 / 7.1 Décisions budgétaires)

Service soumis à la TVA et présenté H.T.

Le budget primitif est équilibré en exploitation à 103 268.00 € et en investissement à 46 711.00 €, dont 6 700€ d'autofinancement (virement de la section de fonctionnement).

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016 du service annexe de l'assainissement.

V - TAUX D'IMPOSITION 2015

(délibération n°2016-14 / 7.2 Fiscalité)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2016, soit :

	Taux communaux 2016
Taxe d'habitation	19.55 %
Taxe foncière (bâti)	17.01 %
Taxe foncière (non bâti)	35.55 %
Cotisation foncière des entreprises	19.22 %

VI – REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2017

(délibération n°2016-15 / 7.10 Divers)

Le maire informe le conseil que l'excédent global du budget de l'assainissement diminue d'année en année et que la station d'épuration nécessite de plus en plus de travaux du fait de son ancienneté.

Il présente le coût pour les habitants et l'augmentation des ressources pour la commune en cas de modification de la redevance assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 1.25 € /m³ la redevance assainissement applicable sur les consommations d'eau facturées à partir du 1^{er} janvier 2017.

VII – FRAIS SCOLAIRES 2015-2016

(délibération n°2016-16 / 7.10 Divers)

Le maire présente le coût réel du fonctionnement des écoles élémentaire et maternelle calculé d'après le compte administratif 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer le coût d'un enfant scolarisé à Villeneuve l'Archevêque comme suit :
 - 623.69 € par élève à l'élémentaire
 - 998.94 € par élève en maternelle
- charge le maire de signer les conventions correspondantes avec les communes concernées.

VIII – TARIFS CANTINE

(délibération ° 2016-17 / 7.10 Divers)

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de la cantine qui seront applicables à compter du 1^{er} août 2016 :

		Participation des familles	Participation de la commune de domicile
TARIF A	Maternelle Familles domiciliées à Villeneuve l'Archevêque ou dans une commune versant une participation	3.80 €	5.25 €
	Élémentaire Familles domiciliées à Villeneuve l'Archevêque ou dans une commune versant une participation	3.80 €	4.33 €
TARIF B	Élémentaire Familles domiciliées dans une commune extérieure ne versant pas de participation	8.13 €	
TARIF C	Maternelle Familles domiciliées dans une commune extérieure ne versant pas de participation	9.05 €	
	Enfant sur dérogation	3.80 €	
	Personnel de service et stagiaires	3.20 €	

IX –DEMANDES DE SUBVENTIONS***A – Travaux d'aménagement de la route de Bagneaux***

(délibération n°2016-18 / 7.5 Subventions)

Le maire expose au conseil municipal que le quartier de la route de Bagneaux est en pleine expansion avec la construction récente de plusieurs maisons d'habitation abritant des familles avec des enfants et de cabinets paramédicaux, il est donc nécessaire d'aménager la voirie en créant des trottoirs pour les piétons et des caniveaux pour éliminer les nombreuses flaques d'eau les jours de pluie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge le maire de solliciter les subventions relatives aux travaux d'aménagement de la route de Bagneaux, auprès des organismes suivants :

- préfecture de l'Yonne au titre du fonds de soutien pour l'investissement public local,
- tout autre organisme susceptible de verser une participation.

B – Remplacement des chaudières de la mairie et de l'école élémentaire

(délibération n°2016-19 / 7.5 Subventions)

Le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer les chaudières et d'installer des systèmes de régulation à la mairie et à l'école élémentaire afin de réaliser des économies d'énergies.

Le conseil municipal, charge le maire de solliciter les subventions relatives aux travaux de remplacement des chaudières et d'installation de systèmes de régulation à la mairie et à l'école élémentaire, auprès des organismes suivants :

- préfecture de l'Yonne au titre du fonds de soutien pour l'investissement public local,
- tout autre organisme susceptible de verser une participation.

C – Rénovation des toilettes filles de l'école élémentaire

(délibération n°2016-20 / 7.5 Subventions)

Le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de rénover les toilettes des filles de l'école élémentaire, ainsi que l'isolation de la toiture.

Le conseil municipal, charge le maire de solliciter les subventions relatives aux travaux rénovation des toilettes des filles de l'école élémentaire, auprès des organismes suivants :

- préfecture de l'Yonne au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- Conseil Départemental de l'Yonne au titre des Villages de l'Yonne,
- tout autre organisme susceptible de verser une participation.

D – Réfection de la ruelle Jean Hace

(délibération n°2016-21 / 7.5 Subventions)

Le maire expose au conseil municipal que la ruelle Jean Hace, située entre la place de la Liberté et la rue Danton, longe l'immeuble qui accueillera prochainement la maison médicale. Il s'avère que les eaux de pluie de cette rue s'accumulent le long de ce bâtiment, entraînant ainsi une forte humidité et occasionnant également des dégradations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge le maire de solliciter des subventions relatives aux travaux de réfection de la ruelle Jean Hace auprès des organismes suivants :

- Conseil Départemental de l'Yonne au titre des Villages de l'Yonne,
- tout autre organisme susceptible de verser une participation.

X – DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE

(délibération n°2016-022 / 5.4 Délégations de fonctions)

Suite à la demande de la trésorerie, le conseil municipal, autorise le maire à :

- recruter des agents en contrats aidés (contrats uniques d'insertion) sur des postes existants,
- encaisser les indemnités journalières versées par la Caisse primaire d'assurance maladie pour les remboursements d'absences des agents.

XI – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE PRISE DE COMPÉTENCE RELAIS D'ASSISTANTE MATERNELLE

(délibération n°2016-23 / 5.7 Intercommunalité)

Considérant que l'accueil des enfants est un élément essentiel du développement et de l'attractivité du territoire et que cet accueil doit être encadré et assisté,

Considérant le besoin d'accompagnement des assistantes maternelles et des parents tant sur les aspects contractuels et quotidiens,

Considérant les éléments portés au compte rendu du conseil communautaire du 25 septembre 2015,

Considérant l'intervention des services du Département lors du conseil communautaire du 16 novembre 2015,

Vu les éléments de présentation et les éléments financiers adressés aux conseillers communautaires et au conseil municipal,

À la demande du conseil communautaire portée par délibération n°004-2016, le maire propose au conseil municipal de statuer sur la modification des statuts de la communauté de communes afin de permettre la mise en place au niveau communautaire d'un Relais d'Assistants Maternelles (RAM).

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention : D. VERHOYE),

- adopte la proposition de modification des statuts de la communauté de communes libellée comme suit :

Vu l'arrêté préfectoral n°2014-0498 portant statuts de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°004-2016,

sont ajoutés les termes suivants à la section B Compétences optionnelles

Article 7

Compétence en matière de création et gestion d'équipements, coordination et accompagnement des actions menées par les diverses associations ou organismes publics dans le cadre des Relais d'Assistants Maternelles. Mise en œuvre d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales et la MSA dans ce cadre.

- dit que la présente délibération sera adressée à la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe, après visa au contrôle de légalité.

Le maire précise à J. BLANCHON que cette compétence concerne uniquement les RAM et que la création de crèches, par exemple, restera la compétence de la commune.

XII – ECHANGES DE PARCELLES AVEC DOMANYS

(délibération n°2016-24 / 3.1 Acquisitions)

Suite au bornage d'une maison située rue Mozart par le cabinet Géomexpert, il convient de régulariser la propriété de parcelles avec Domanys.

Le conseil municipal, autorise, à l'unanimité :

- la vente à Domanys des deux parcelles suivantes : AC 910 et AC 911 d'une contenance de 1m² chacune, actuellement propriétés de la commune de Villeneuve l'Archevêque.
- l'acquisition par la commune des trois parcelles suivantes : AC 907, AC 908 et AC 909 pour une contenance respective de 6m², 8m² et 1m², actuellement propriétés de Domanys.
- charge le maire de signer les actes correspondants, étant entendu que les frais d'actes seront supportés par Domanys.

XIII – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'YONNE POUR LE REGLEMENT DES FRAIS MEDICAUX AUX PRATICIENS

(délibération n°2016-25 / 7.10 Divers)

Le Centre de Gestion de l'Yonne (CDG 89) gère les instances médicales (Comité médical départemental et Comité de réforme) pour les agents des collectivités territoriales du département. Dans ce cadre, une expertise médicale auprès d'un médecin agréé est la plupart du temps nécessaire avant d'inscrire le dossier d'un agent à l'ordre du jour.

Cependant, plusieurs médecins refusent désormais de pratiquer les expertises du fait des délais de paiement trop longs par les communes. Afin d'éviter les conséquences néfastes de ces défections pour le bon fonctionnement des instances médicales, le CDG 89 propose aux collectivités adhérentes une convention lui permettant de faire l'avance des honoraires aux praticiens, la collectivité remboursera le CDG 89 à réception de l'état récapitulatif et du titre de recette correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ Approuve la convention relative à la prise en charge des honoraires et frais médicaux par le CDG 89 dans le cadre du secrétariat des instances médicales et aux modalités de leur remboursement par les collectivités et établissements concernés,
- ◆ Autorise le Maire à signer ladite convention

XIV – COMPTES-RENDUS DES EPCI

Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe

Le maire donne lecture du compte rendu du conseil communautaire qui s'est réuni le 2 mars 2016 lors duquel ont été évoqués : la résorption des zones blanches pour la téléphonie mobile et internet, la réfection du syndicat d'initiative de la vallée de la Vanne, l'extension des consignes de tri, la modification des collectes des ordures ménagères dans les communes de moins de 1 000 habitants, un droit de préemption sur la commune de Villechétive,

Fourrière du sénonais

F. ROCHELET informe que le conseil que le président, M. DUBOIS a démissionné et a été remplacé par M. SOLAS. Deux communes ont demandé leur retrait de ce syndicat, notamment pour des problèmes de fonctionnement.

Festival en Othe

L'association présente un déficit de 25 000€, cependant un vote de confiance a été prononcé à condition d'une remise à niveau en juin 2016.

L'association n'a pas proposé de programme lors de la dernière réunion, les communes se sont inscrites sans savoir le spectacle qui sera présenté sur leur territoire, les représentants de Villeneuve l'Archevêque ont refusé cette démarche, il n'y aura donc pas de spectacle sur la commune.

Syndicat des Eaux de Sens Nord Est

M. CHABANIS donne lecture du compte rendu du syndicat d'adduction d'eau potable de Sens Nord Est qui s'est réuni le 17 mars 2016 : 4km de réseau ont été refaits ou restaurés sur les 800km à remplacer. Le conseil devra prochainement délibérer sur l'engagement dans une démarche avec un objectif « zéro phyto » pour bénéficier de subventions par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Station d'épuration

A. PUTHOIS informe le conseil que le bilan annuel 2015 de la campagne d'épandage des boues de la station d'épuration présente un résultat satisfaisant.

XV – INFORMATIONS

Décisions

Le Maire rappelle la délibération du 21 mai 2014 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Conformément à l'article L 2122-23 dudit code, il rend compte à l'assemblée de l'ensemble des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance du conseil, à savoir :

- Décision n°2016/03 : Signature d'une convention pour la fourniture de repas au centre de loisirs

Travaux

L'aménagement de la promenade G. Sand est terminé, des panneaux de stationnement interdit seront prochainement installés. A. PUTHOIS confirme à F. ROCHELET que le banc sera remis en place. Le maire confirme à J. BLANCHON que la circulation le long de cette promenade est bien à double sens.

Yonne Tour Sport

Suite à la demande du maire auprès du conseil départemental, cette manifestation se tiendra bien à Villeneuve l'Archevêque cette année.

Centre de loisirs

Suite à la démission de l'agent mis à disposition par le club de foot, la direction sera assurée par un agent ayant repris ses services récemment.

Le maire précise à J. LISBOA que l'école multisport est gérée par l'Office Municipal des Sports.

Villanueva del Arzobispo

Les enseignants de Sens et de Villanueva des Arzobispo ont organisé un échange entre les élèves qui sont venus visiter Villeneuve l'Archevêque le 4 avril dernier. Les élus espagnols actuels ne sont pas favorables à un jumelage entre les deux communes qui portent le même nom, le projet reste à l'étude.

Sous-Préfecture

Le maire informe le conseil qu'il rencontrera prochainement le sous-préfet à propos de la circulation de la rue Bréard et des maisons de services au public.

Manifestations

Une pièce de théâtre sera présentée par la troupe Othe et Âtre à la salle Danton les 9 et 10 avril 2016. L'association Villeneuve en fête organise un jeu Intervillage le 2 juillet 2016 sur le stade de foot.

EDF Compteur Linky

L'installation des compteurs Linky par EDF pose beaucoup de questions aux élus, l'Association des Maires de France attend des réponses du gouvernement, le maire informera le conseil de la suite de ce dossier.

D. VERHOYE signale des perturbations sur le réseau de téléphonie Orange, le maire va contacter les services concernés pour en connaître l'origine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Sommaire des délibérations

n° de la délib	Date de la séance	Objet	Classement	Page
2016-06	06/04/2016	Compte administratif 2015 Budget principal de la commune	7.1 Décisions budgétaires	DEL2016-08
2016-07	06/04/2016	Compte administratif 2015 Budget annexe de l'assainissement	7.1 Décisions budgétaires	DEL2016-09
2016-08	06/04/2016	Compte de gestion 2015 Budget principal de la commune	7.1 Décisions budgétaires	DEL2016-09
2016-09	06/04/2016	Compte de gestion 2015 Budget annexe de l'assainissement	7.1 Décisions budgétaires	DEL2016-09
2016-10	06/04/2016	Affectation du résultat 2015 Budget principal de la commune	7.1 Décisions budgétaires	DEL2016-10
2016-11	06/04/2016	Affectation du résultat 2015 Budget annexe de l'assainissement	7.1 Décisions budgétaires	DEL2016-10
2016-12	06/04/2016	Budget primitif 2016 Budget principal de la commune	7.1 Décisions budgétaires	DEL2016-10
2016-13	06/04/2016	Budget primitif 2016 Budget annexe de l'assainissement	7.1 Décisions budgétaires	DEL2016-11
2016-14	06/04/2016	Taux d'imposition 2015	7.2 Fiscalité	DEL2016-11
2016-15	06/04/2016	Redevance assainissement 2017	7.10 Divers	DEL2016-11
2016-16	06/04/2016	Frais scolaires 2015-2016	7.10 Divers	DEL2016-11
2016-17	06/04/2016	Tarifs cantine	7.10 Divers	DEL2016-12
2016-18	06/04/2016	Travaux d'aménagement de la route de Bagneaux - Demande de subventions	7.5 Subventions	DEL2016-12
2016-19	06/04/2016	Remplacement des chaudières de la mairie et de l'école élémentaire - Demande de subventions	7.5 Subventions	DEL2016-12
2016-20	06/04/2016	Rénovation des toilettes filles de l'école élémentaire - Demande de subventions	7.5 Subventions	DEL2016-12
2016-21	06/04/2016	Réfection de la ruelle Jean Hacc - Demande de subventions	7.5 Subventions	DEL2016-13
2016-22	06/04/2016	délégations du conseil au maire	5.4 Délégations de fonctions	DEL2016-13
2016-23	06/04/2016	Modification des statuts de la Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe - Prise de compétence relais d'assistante maternelle	5.7 Intercommunalité	DEL2016-13
2016-24	06/04/2016	Echanges de parcelles avec Domanys	3.1 Acquisitions	DEL2016-14
2016-25	06/04/2016	Convention avec le Centre de gestion de l'Yonne pour le règlement des frais médicaux aux praticiens	7.10 Divers	DEL2016-14

Tableau des signatures

Sébastien KARCHER	Geneviève GIGOT <i>Pouvoir à Sébastien KARCHER</i>
Alain PUTHOIS	Olivier ROGER <i>Absent</i>
Jeannine LEGENDRE	Françoise ROCHELET
Philippe GIGOT	Christine CADITH-BOUREL
Jackie DERVOU	Jennifer LISBOA
Thierry FERRAND	Marie CHABANIS
Daniel VERHOYE	Michel RENAULT <i>Pouvoir à Daniel VERHOYE</i>
Jacqueline BLANCHON	